

APPELS À TÉMOINS

MÉMOIRE PERSONNE AYANT EUT OU AYANT ENCORE UNE OBLIGATION DE SOIN

Par **Profil supprimé** Posté le 19/10/2018 à 08h51

Bonjour,

Je suis étudiante en 3ème année de formation d'assistante sociale. J'effectue un mémoire de recherche qui concernent les personnes ayant eut ou ayant encore une obligation de soin.

Je souhaiterais savoir comment vous avez vécu votre obligation de soin et l'accompagnement proposé ? Quels étaient vos relations avec les différents professionnels qui vous ont accompagné ? Est-ce que l'obligation de soin vous a aidé et de quelle façon ? Ou est-ce que cette mesure ne vous a pas aidé et pourquoi ?

Je m'interroge beaucoup sur cette mesure d'obligation de soin et sûr ce que vous pouvez ressentir par rapport à cela. Vos témoignages sont très importants pour moi pour mieux comprendre votre vision des choses sur cette accompagnement. Tout ce que vous pourriez me dire me sera utile et je vous en remercie par avance.

2 RÉPONSES

Profil supprimé - 17/11/2018 à 03h42

L'obligation de soins est très rare en ce qui concerne l'alcool-dépendance. Pour ce faire, il convient que le malade ait exercé de graves troubles ou bien des violences envers quelqu'un.

En ce qui concerne les simples HDT, il est IMPOSSIBLE de faire hospitaliser une personne alcoolisée, même alcool-dépendante, une fois son état d'alcoolémie abaissé au seuil normal et si elle ne présente plus de symptômes de santé inquiétants. Ainsi les hospitalisations n'excèdent pas 24h...

Si la personne qui a demandé une HDT maintient celle-ci, c'est au juge des libertés de statuer sur la situation au terme de dix jours. Et le juge ne demande jamais la poursuite de cette hospitalisation. Ainsi que me l'a dit un psychiatre, "cela ne sert à rien chez un alcoolique et on a déjà pas de place."

Voilà...

Profil supprimé - 17/11/2018 à 03h43

PS : a aidé* 😊 L'injonction de soins telle que vous l'imaginez concerne davantage certains toxicomanes. Bon courage dans la réalisation de votre mémoire.
